PARTICIPATION et INSCRIPTION

1. Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages français, sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement. La participation est gratuite.

2. La sélection est ouverte aux **films courts français de fiction ou d'animation sur support de projection DCP** répondant au **thème de l'humour**, **achevés après le 1er janvier 2021 et d'une durée maximale de 35 minutes.**

3. Les inscriptions se font obligatoirement sur la plateforme en ligne : www.filmfestplatform.com et sont ouvertes **du 1er février au 26 juin 2022.**

4. Les films inscrits les années précédentes ne seront pas acceptés.

SÉLECTION

5. Le comité de sélection est composé de cinéphiles et de professionnels du cinéma, membres de l'association organisatrice, Meudon 7e art.

6. Une dizaine de films sont retenus pour la compétition officielle.

7. Le festival ouvre des sections hors compétition intitulées **panorama Courts de cœur !** Les films inscrits pourront être retenus dans ce cadre.

8. Tout réalisateur ou producteur inscrit sera informé par mail des décisions du comité de sélection courant juillet 2022.

COPIE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

9. Un DCP doit être impérativement envoyé ou déposé au **Centre d'art et de culture de Meudon – Festival du court métrage d'humour** (15 bd des Nations Unies – 92190 Meudon) **entre le 5 et le 9 septembre 2022** (transport aller à la charge du participant).

10. Si l'état de la copie est jugé de **qualité** insuffisante, le film pourra être retiré de la programmation. La décision du comité de sélection ne pourra être contestée.

11. Le festival s'engage à souscrire une **assurance** qui garantit la copie entre la réception et le rendu des films. En cas de vol, perte ou détérioration, le festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la partie endommagée.

12. **Restitution de la copie** : par courrier, via La poste, dans la semaine du 10 octobre 2022.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS & DES ÉQUIPES

13. **Chaque participant sélectionné en compétition s'engage à représenter son film lors de la soirée de remise des prix du samedi 8 octobre 2022**, soit par la présence du réalisateur, du producteur, des comédiens ou des techniciens.

14. Les réalisateurs, producteurs et les membres des équipes techniques des films sélectionnés seront accrédités pendant toute la durée du festival.

EXPLOITATION

15. Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits (10% de la durée totale du film et pas plus de 3mn) pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

JURY

16. Le jury est composé de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du monde artistique.

PRIX (sous réserve de modifications)

17. **Cinq prix** sont décernés. En cas d'ex æquo, la dotation du prix est divisée par deux.

Grand prix du jury (3 500 euros - Trophée) - **Prix du public** (2 500 euros)

Prix spécial du jury (700 euros au réalisateur - Prestations techniques) –

Prix d'interprétation (1 000 euros) - **Prix de la jeunesse** (700 euros)

CAS NON PRÉVUS et CONTESTATIONS

18. Le bureau de l'association est chargé de régler les cas non prévus au règlement.

RENSEIGNEMENTS

Meudon 7e art

> Véronique MATHIEU, coordinatrice

> info@festivalmeudon.org > Tél. 01 49 66 68 94

> www.festivalmeudon.org > www.filmfestplatform.com